



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE

N° 101/2024

Objet : Achat de vêtements de travail pour les agents des services techniques

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
- Vu la délibération n° 2022/32 du 08 juillet 2022 du Conseil municipal portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la volonté de la Commune de respecter les règles en matière d'hygiène et de port d'EPI pour les personnels travaillant aux services techniques et d'équiper ses agents de vêtements appropriés,
- Considérant ce projet pour lequel, les crédits sont inscrits au budget communal,
- Considérant que la proposition de l'entreprise WURTH pour la qualité de leurs produits et leurs tarifs compétitifs en date du 10/12/2024.

DECIDE

De retenir l'offre de la société WURTH pour un montant de 1384.00 € H.T soit 1 660.80 € T.T.C.

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'affichage de cette décision.

Fait à Saint-Savin, le 19 décembre 2024

Le Maire,

Fabien DURAND

*Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.